



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Apt, le 13 décembre 2022

Résidence Saint Michel Immeuble « Les Hortensias »

L'étalement de l'immeuble « Les Hortensias » a été réalisé le vendredi 9 décembre.

Dans le cadre de la procédure d'urgence et pour faire suite aux préconisations de l'expert désigné par le Tribunal Administratif, la Ville d'Apt a pris en charge l'étalement en lieu et place des copropriétaires de l'immeuble «Les Hortensias». L'opération s'est déroulée pendant la journée du vendredi 9 décembre. Pour faire suite aux recommandations des services de l'État, un bureau de contrôle procédera cette semaine à une vérification des travaux réalisés ce qui permettra aux résidents, à la Gendarmerie et aux assureurs d'accéder aux lieux.

En parallèle, la Ville d'Apt poursuit son accompagnement des personnes évacuées de l'immeuble «Les Hortensias». Le comité de suivi, composé de représentants de la Ville et de l'Etat, met tout en œuvre pour qu'un maximum de foyers bénéficient d'une solution de relogement pérenne dans les meilleurs délais et puissent y emménager idéalement avant les Fêtes de Noël. D'ores et déjà, plusieurs familles ont visité de nouveaux appartements et ont marqué leur accord.

La Ville d'Apt est mobilisée sur plusieurs fronts : prolongation de l'hébergement provisoire des personnes évacuées de l'immeuble «Les Hortensias», identification de solutions de relogement pérenne pour les foyers concernés en liaison avec les services de l'Etat, accompagnement social en liaison avec le CCAS, conseil juridique en liaison avec l'ADIL, aide à la constitution des dossiers individuels de relogement, mise au point des procédures liées aux déménagements des mobiliers et effets personnels, animation d'un bureau d'accueil des habitants par deux agents de la ville, mercredi et vendredi derniers.

Enfin, la Ville d'Apt s'apprête à réceptionner les matériels nécessaires à la mise en place d'un périmètre de sécurité autour de l'immeuble «Les Rosiers 2», répondant ainsi aux préconisations du rapport transmis la semaine dernière par l'expert désigné par le Tribunal Administratif.

Point contact pour les habitants de Saint Michel
info-saint-michel@apt.fr